

N° 33 – 22 septembre 2016

Champagne-Ardenne

Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

A RETENIR CETTE SEMAINE

COLZA (page 2) :

- **Stades** : enfin la pluie. Levée en cours à plus de 6 feuilles
- Confirmation de la présence des **pucerons verts**
- Progression des captures de **grosse altise**. **Teigne des crucifères** toujours présente
- **Limaces** : ne pas se faire surprendre

LUZERNE (page 5) :

- **Stades** : hauteur moyenne de 9 à 38 cm
- **Ravageurs** : dégâts de sitones faibles
- **Maladies** : quelques symptômes de Pseudopeziza, de Pepper Spot et de Mildiou
- **Fin des observations au champ**

REMARQUE : Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur parcelles agriculteur du 19 au 21 septembre 2016 : 66 de colza et 19 de luzerne. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.



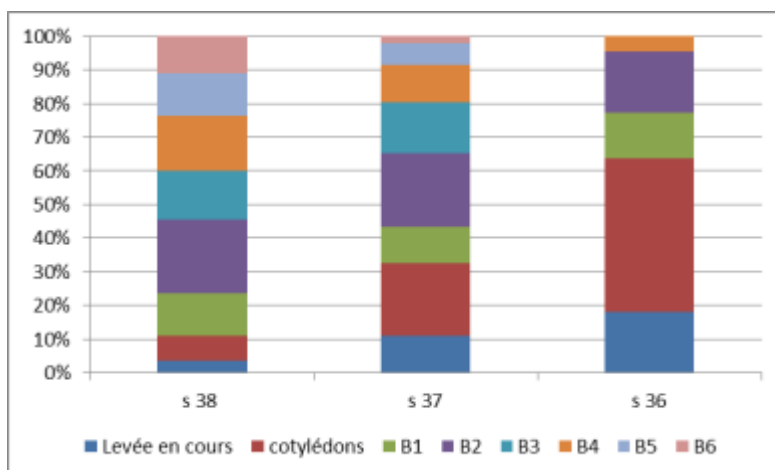
COLZA

66 parcelles sont initiées dans la base de données Vigicultures® et 56 ont fait l'objet d'une observation cette semaine.

STADE

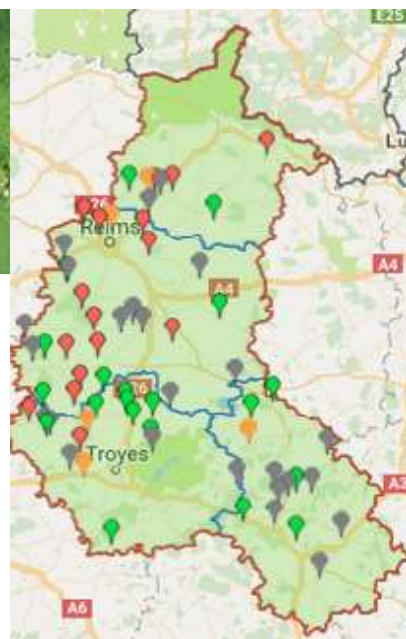
Avec le retour des pluies la semaine dernière, la majorité des colzas a levé. Il peut cependant encore rester quelques parcelles en difficulté. Les parcelles vont de levée en cours à plus de 6 feuilles (parcelle semée le 13 août en Haute-Marne).

La majorité des parcelles est encore exposée aux ravageurs de début de cycle.



LE PUCERON VERT DU PECHER

Sur les 42 parcelles observées, 21 signalent la présence du puceron vert (*Myzus persicae*) et 16 (38 %) ont dépassé le seuil de 20 % de plantes porteuses de pucerons.



Les parcelles infestées sont situées essentiellement sur l'Ouest de la région dans la Marne et les Ardennes (cf. carte).

Observer minutieusement la face inférieure de l'ensemble des feuilles du colza. Les pucerons verts s'installent sur la face inférieure des feuilles et sur les petites feuilles en formation.

Sensibilité maximale par rapport aux viroses : jusqu'au stade 6 feuilles.

Seuil de nuisibilité : présence de pucerons sur 2 pieds sur 10.

Les autres pucerons - puceron cendré *Brevicoryne brassicae* et le puceron du navet *Lipaphis erysimi* ont aussi été observés dans quelques parcelles.



Le puceron cendré aptère, jaune-verdâtre à la mue, prend ensuite une coloration grisâtre, donnée par une sécrétion abondante de cire pulvérulente qui couvre

rapidement tout son corps. Regroupés en colonies serrées, leur nuisibilité directe est généralement faible à l'automne, même s'ils peuvent tuer des plantes au stade rosette.

Le puceron du navet aptère présente une coloration jaune-verdâtre qui tend à devenir olivâtre lorsque le corps se couvre d'une couche de cire compacte



ALTISES

De l'émergence des cotylédons au stade 3 feuilles, le colza est sensible aux dégâts directs des adultes de grosses et petites altises. Ces insectes provoquent des morsures circulaires de 1 à 2 mm de diamètre, perforantes ou non.

L'**altise d'hiver** est fréquemment capturée dans les pièges enterrés cette semaine : 41 % des relevés la signalent. L'ensemble de la région est concerné.

Seuil de nuisibilité : 80 % des plantes portent des morsures.

Les morsures d'altises (petites et grosses altises) sont signalées dans 2 parcelles sur 3 mais aucune parcelle du réseau ne dépasse 80 % de plantes avec morsures.

Les dégâts d'altises peuvent s'accumuler rapidement. Il est donc nécessaire de maintenir une surveillance assidue tout au long de la période de risque, de la levée à 3 feuilles.



Petite altise



Grosse altise

Ne pas confondre avec des dégâts de teigne des crucifères signalées dans plusieurs parcelles de l'Aube. La chenille est agile, se tortille et se laisse tomber au sol au moindre contact.



Des résistances aux pyréthrinoïdes ont été mises en évidence sur grosse altise.

Suivez le lien ci-dessous pour disposer des résultats régionaux :

<http://www.terresinovia.fr/espaces-regionaux/publications-documents/regions-nord-et-est/annee-2016/>

LIMACES :

Avec le retour de la pluie, les limaces se sont activées. La vigilance s'impose car la majorité des parcelles n'a pas dépassé le stade 3-4 feuilles.

Période de risque limaces : depuis la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles du colza.

TENTHRÈDE DE LA RAVE

Les captures d'adultes de la tenthrède de la rave ont progressé cette semaine (11 pièges avec captures cette semaine).

La capture des adultes dans les pièges sur végétation n'est pas un indicateur pertinent vis-à-vis du risque mais un indicateur d'alerte.

Seules les larves sont responsables des dégâts en dévorant les feuilles des crucifères et en dédaignant les nervures.

En cas de population larvaire importante, **la période de risque** est comprise entre la levée et le stade 6 feuilles mais généralement plutôt entre 3 et 6 feuilles.

Seuil de nuisibilité : Dégâts de larves sur feuilles dépassant $\frac{1}{4}$ de la surface végétative.

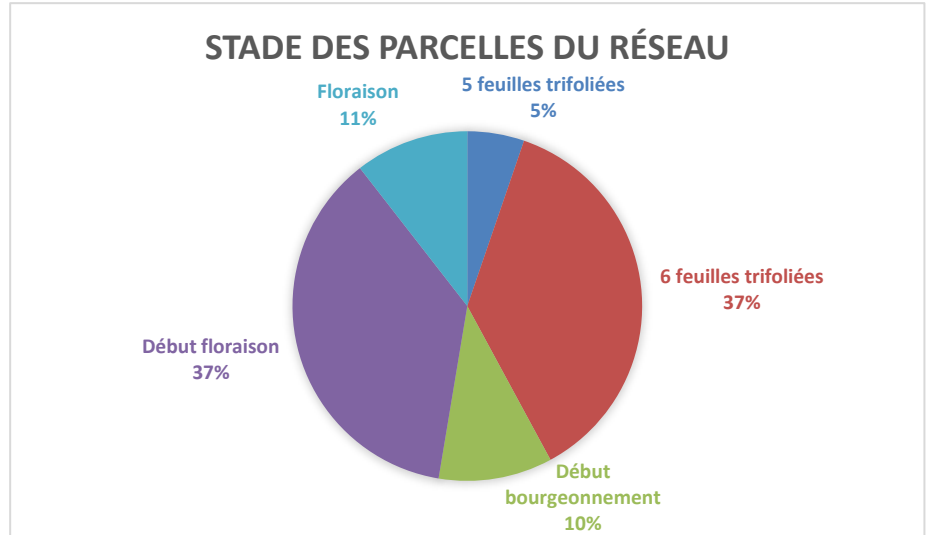




LUZERNE

STADE

En fonction des dates de semis, la hauteur moyenne des luzernes varie de 9 à 38 cm. Bien que 2016 soit une année où les levées sont homogènes, elles sont parfois irrégulières au sein d'une même parcelle, avec pour certaines plus de 25 cm d'écart.



RAVAGEURS

Sitones

3 parcelles signalent des morsures de **sitones**. Les dégâts restent faibles (moins de 1 morsure par foliole).

La **période à risque est dépassée pour l'ensemble des parcelles du réseau. La surveillance est à maintenir pour les parcelles peu avancées et ayant des difficultés à se développer.**

Chiasma

La présence de larves a été signalée sur une parcelle du réseau.

Rappel : la larve de chiasma est une chenille arpeuteuse avec une bande latérale vert clair, qui peut parfois nuire aux luzernes lors d'attaques soudaines et importantes.



Larve de chiasma
(Aurélié DUPEYRON – FREDON Champagne-Ardenne)

Campagnols

La présence de campagnols des champs est toujours signalée dans 5 parcelles du réseau (3 dans la Marne, 1 dans les Ardennes et 1 dans l’Aube). Des dégâts sont maintenant observés à l’intérieur des parcelles. Il faut être particulièrement vigilant pour les jeunes luzernes qui sont vulnérables. Il est important de privilégier des méthodes de lutte raisonnée pour éviter la recolonisation des parcelles (faucher les bordures, favoriser des rapaces et des mammifères prédateurs, ...).



Symptôme de la présence fraîche de campagnols des champs en luzerne

(Louis AUDREN – FREDON Champagne – Ardenne)



Exemple de dégâts de campagnols des champs en luzerne

(Louis AUDREN – FREDON CA)

Pucerons

Des pucerons sont toujours signalés sur le réseau. Il s’agit principalement du puceron de la luzerne, *Therioaphis trifolii*. Les parcelles sont suffisamment avancées pour que les luzernes ne soient pas impactées.

La présence importante des auxiliaires dans les parcelles infestées devrait suffire à maintenir les populations à un niveau non dommageable.

Cette semaine, la tour à succion de Lavannes (51) n’a capturé aucun *Therioaphis trifolii* contrairement aux semaines précédentes. Le risque de nouvelle colonisation en parcelle est faible.



Larves de coccinelles en parcelle de luzerne

(Marie NIESS - CAPDEA)



***Therioaphis trifolii* aptère (gauche) et ailé (droite)**

(Aurélië DUPEYRON - FREDON Champagne - Ardenne)

MALADIES



Symptômes de *Pseudopeziza*
(Stéphanie MORET - Luzéal)

11 parcelles du réseau (Marne et Ardennes) signalent des suspicions de *Pseudopeziza* et/ ou de *Pepper Spot*. Pour 8 parcelles, les symptômes sont situés sur la partie inférieure des plantes. Pour les 3 autres, les symptômes se sont intensifiés et des taches apparaissent dans la partie supérieure. L'incidence de la maladie est toutefois négligeable.

Mildiou

Quelques symptômes de mildiou sont toujours observés sur 3 parcelles du réseau (Marne).

Les températures actuelles plus fraîches sont assez favorables au développement de la maladie car le champignon émet des spores par temps frais et humide



Feutrage de mildiou, face inférieure
(Stéphanie MORET - Luzéal)



Tache chlorotique, face supérieure
(Stéphanie MORET - Luzéal)

Rouille

1 parcelle située dans la Marne signale la présence de symptômes de rouille.



Bulletin de Santé du Végétal

Grandes Cultures

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de la Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de la DRAAF :

<http://www.champagric.fr>

<http://draaf.alsace-champagne-ardenne-lorraine.agriculture.gouv.fr/Pour-les-departements-08-10-51-52>

Affinez vos connaissances sur les principales adventices des Grandes Cultures et les méthodes de lutte préventive en consultant le site INFLOWEB : <http://www.infloweb.fr>



ÉDITÉ SOUS LA RESPONSABILITÉ DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE SUR LA BASE DES OBSERVATIONS RÉALISÉES PAR LES PARTENAIRES DU RÉSEAU GRANDES CULTURES :

Arvalis Institut du Végétal - Chambre d'agriculture des Ardennes - Chambre d'agriculture de l'Aube - Chambre d'agriculture de la Marne - Chambre d'agriculture de la Haute-Marne - ATPPDA - CETA de l'Aube - CETA de la Marne - Terres Inovia - Acolyance - CRISTAL UNION - DIGIT'AGRI - EMC2 - EfiGrain Sézanne - EURL Verzeaux - TEREOS SYRAL Haussimont - FREDONCA - Groupe COMPAS - ITB - SCA de Juniville - ETS RITARD - SCA La Champagne - Coligny - SCA d'Esternay - SCARA - SEPAC - SOUFFLET Agriculture - VIVESCIA - APM DESHY - LUZEAL - CAPDEA - SUNDESHY.

Rédaction : ITB, Arvalis Institut du Végétal, Terres Inovia, et la FREDONCA avec relecture de la Chambre d'Agriculture de la Marne (représentant les organismes de développement), de la SCA La Champagne Coligny et d'APM DESHY (représentant les organismes stockeurs), ainsi que de la DRAAF (SRAL).

Crédits photos : Terres Inovia, Arvalis - Institut du Végétal, FREDONCA, ITB, DRAAF (SRAL), Partenaires

Coordination et renseignements : Karim BENREDJEM, Chambre d'agriculture d'Alsace Champagne-Ardenne Lorraine.

Tél. : 03 26 65 18 52. Courriel : k.benredjem@champagric.fr



Pour recevoir le Bulletin de Santé du Végétal par courrier électronique, vous pouvez en faire la demande par courriel à k.benredjem@champagric.fr

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du Plan ÉCOPHYTO II.